

Le Cendre, le 28 décembre 2023

OBJET : Demande de subvention 2024

N/REF : CULT/LRS – 23/1007

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Cette année encore, la Ville du Cendre a décidé d'utiliser le **formulaire CERFA n° 12156*06** pour l'instruction des demandes de subventions associatives 2024. Ce CERFA permet de demander par voie postale ou électronique, une subvention de projets spécifiques ou du fonctionnement global de l'association auprès de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public administratif ou industriel et commercial, d'un organisme de sécurité sociale ou d'un autre organisme chargé de la gestion d'un service public administratif. **Vous pourrez télécharger directement ce formulaire ainsi que sa notice explicative sur le site de la ville.**

Vous retrouverez également dans cette rubrique la demande de subvention au titre de la DALD et la fiche « Mise à disposition d'un local communal ».

Je vous rappelle que la **fiche « Mise à disposition d'un local communal »** recense les différents locaux/équipements mis à disposition gratuitement par la ville pour les associations. **Elle doit obligatoirement être remplie, même si l'association ne sollicite pas de subventions financières.** Ces biens mis à disposition gratuitement sont en effet considérés comme des aides dites attribuées « en nature », qui s'ajoutent aux subventions financières, afin d'établir le coût global pour la commune de chaque association. Aussi, afin de vous aider à établir votre dossier de demande de subvention au plus juste, le service Culture, Festivités et Vie Associative se tient à votre disposition pour vous communiquer le montant de ce coût en nature pour votre association.

Les demandes sont à retourner en Mairie, pour le 21 février 2024, délai de rigueur. **J'attire enfin votre attention sur le fait que les dossiers de demande de subventions doivent être renvoyés dans les temps, complets, correctement remplis et accompagnés du dernier bilan financier et budget prévisionnel 2024 présentés en équilibre.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire
L'adjointe à la vie associative et sportive


Christel MARCHENAY